

Cote G68 aux Archives Départementales du Jura, Procès verbal de la demande de dispense de consanguinité au 4^e degré en ligne collatérale entre Pierre Célestin PAGET et Marie Geneviève BAILLY DE BINS, dressé le 26 octobre 1776 à Morbier par CORTOIS, curé.

Images DSC05800 à DSC05806 de Roger Bailly Salins.

Résumé

Suppliant : Pierre Célestin PAGET, âgé de 29 ans, veuf de Marie MOREL FOURRIER et père d'une petite fille, de la paroisse de Morbier

Suppliante : Marie Geneviève BAILLY DE BINS, âgée de 21 ans, de la paroisse de Morbier.

Ils sont parents par un double lien provenant de deux souches.

Témoins : Jean Baptiste PAGET, oncle du suppliant. A signé.

Jacques MOREL JEAN, aïeul maternel de la suppliante. A signé.

Joseph BAILLY DE BINS, oncle de la suppliante. A signé.

Jean Baptiste REVERCHON. A signé *JB reverchon* (les J et B ne formant qu'une lettre).

Arbre généalogique

Il y en a deux sur la même feuille.

Claude MOREL JEAN Souche

Pierrotte MOREL JEAN Claude Pierre MOREL JEAN

Anne MAYET Jacques MOREL JEAN

Pierre Amedé PAGET Marie MOREL JEAN

Pierre Célestin PAGET Marie Geneviève BAILLY DE BÎNS
Suppliant Suppliante

Pierre BAILLY COMTE Souche

Pierrotte BAILLY COMTE Claude BAILLY COMTE

Anne Marie BAILLY MAITRE Marie BAILLY COMTE

Marie MOREL JEAN Thérèse BAILLY SALLINS

Marie Geneviève BAILLY DE BINS Pierre Célestin PAGET
Suppliante Suppliant

Dispense accordée pour Morbier le 27 octobre 1776.